

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2010

Finances

Dans sa séance du 22 mars, le compte administratif de la commune a été voté à l'unanimité par le Conseil Municipal et se clôture de la manière suivante : Déficit d'investissement : 606.259,37 € - Excédent de fonctionnement : 570.522,65 €, soit un total de – 35.736,72 €. Le compte de gestion a également été approuvé par l'assemblée.

Le budget primitif 2010 s'élève à 2.086.259 € en section d'investissement et à 1.627.476 € en section de fonctionnement, tant en recettes qu'en dépenses.

Démarche AEU

Monsieur LOISEAU, du SyDEV, présente au Conseil la démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) développée par l'ADEME pour contribuer au respect des exigences réglementaires en matière d'environnement, et surtout pour favoriser la recherche d'un mieux environnemental et énergétique dans les pratiques urbanistiques, dans un objectif de développement durable.

Il présente également la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, et notamment aux ateliers municipaux, à la salle polyvalente.

Subvention CCAS

La Commune accorde une subvention de 9.000 € au CCAS pour la réalisation de travaux importants de mises aux normes prévus au Foyer-Logement.

Achat terrain

Le Conseil accepte l'achat du passage attenant au cimetière, qui relie la rue Henri Le Pot au lotissement La Monerie 1. Cette parcelle de 59 m² appartenant aux conjoints LE COUR GRANDMAISON, de Fort-de-France.

Bibliothèque

Les locaux actuels sont trop exigus et plus adaptés aux besoins de la Commune.

Les bénévoles responsables de la bibliothèque souhaitent rester à l'emplacement actuel.

Une étude va être conduite au cours de l'année 2010 avec les responsables de la bibliothèque départementale afin d'examiner les possibilités d'agrandissement.

Eglise

Suite aux rigueurs de l'hiver, il a été constaté des dégradations sur les parties basses des murs de l'église ; contact a été pris avec le maître d'œuvre pour la remise en état.

Indemnité du Trésorier

Compte tenu des services rendus par le Trésorier, le Conseil décide de reconduire l'indemnité de conseil à 100 %.